



## Section I. Lettre d'invitation à soumissionner

PAYS : Cameroun

**APPEL A PROPOSITIONS N° 027 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE FIRME CHARGÉE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE TOTALE EN VUE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE 150 HA NETS DE PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS RIZICOLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE KAÏKAÏ POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES PHASE II – PADFA II.**

Madame, Monsieur,

1. Le Gouvernement du Cameroun a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement dont il envisage de faire partiellement usage pour la réalisation de la mission de services de conseil décrite au point 3 ci-après.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie pourrait invoquer dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles – Phase II (PADFA II).

2. Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) est le fruit de la coopération entre l'Etat du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Le PADFA II dont le coût global est estimé à 33,3 milliards de FCFA a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Son objectif de développement est d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet. La cible prioritaire est constituée de petits exploitants pauvres organisés en 111 coopératives, et de micro entreprise intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et de services agricoles). Le nombre total de personnes visées par le projet est estimé à 216 642 personnes, dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

Le PADFA II compte trois composantes : la composante1 (Appui à la production) vise à améliorer durablement la production, la productivité et la résilience aux changements climatiques à travers : l'aménagement et le désenclavement des bassins de production par le développement de 2 570 ha de bas-fonds et plaines et la réhabilitation de 25 km de pistes agricoles ; et l'intensification de la production par la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz et oignon en vue d'accroître la productivité et la production des petits producteurs. La composante 2 (Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversification alimentaire) envisage l'amélioration de la compétitivité des produits à travers une meilleure connaissance et pénétration du marché et la valorisation des produits y compris la valorisation locale des produits à haute qualité nutritive. Enfin la composante 3 (Planification, Suivi-Evaluation, Gestion des connaissances et Communication et dialogue sur les politiques) entend assurer une exécution efficace du Projet.

Le PADFA II est mis en œuvre dans quatorze départements répartis dans quatre régions : l'Extrême Nord, le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest. La stratégie d'intervention est principalement axée sur le développement des chaînes de valeurs du riz et d'oignon, avec la consolidation et mise à échelle des acquis de la première phase en capitalisant sur les leçons apprises.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Cameroun et le FIDA ont accepté de soutenir la deuxième phase du PADFA (PADFA II) au travers des Prêts N° 2000003228 et 2000003229 du 25 septembre 2020 afin de mettre à l'échelle les acquis de la première phase. Il contribuera au renforcement et à l'émergence de 111 coopératives (25 anciennes et 86 nouvelles) dont 64 coopératives de riz et 47 coopératives d'oignon. Les cibles prioritaires du PADFA II sont les petits exploitants pauvres, en particulier les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 31 902

ménages et les personnes touchées par le projet sont estimées à 216 642 personnes, dont 50% de femmes et 30% de jeunes.

3. Le client invite à présent les cabinets de conseil présélectionnés à soumettre des propositions (les "propositions") en vue de la fourniture des services énumérés ci-après (les "services") : **Recrutement d'une firme chargée de la maîtrise d'œuvre totale en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha nets de périmètres irrigués rizicoles dans l'arrondissement de KAÏKAÏ pour le compte du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II – PADFA II.** Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat (Section VI). Le présent appel à propositions a été lancé aux entités présélectionnées ("consultants et cabinets de conseil") dont les noms suivent :

N°	<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PAYS</b>	<b>RANG</b>	<b>ADRESSE</b>
1	Groupement Bétra Sarl/I-SEPT/ALIOU Ingénierie	Togo	1 <sup>er</sup>	Tél : (+228) 22 25 04 34 E-mail : betra@betra-conseil.com
2	Groupement SICAD/SICAD-Cameroun	Tchad	2 <sup>ème</sup>	Tél : (+235) 66 24 84 01/ 96 11 43 69 E-mail : sicadtchad@gmail.com Site : www.sicadtchad.com
3	Groupement CAID International/BEATA Plus/TROPFEN Engineering Sarl	Tunisie	3 <sup>ème</sup>	Tél : (+216) 71 85 45 32 E-mail : caid@caid-international.com Site : www.caid-international.com
4	Groupement FASO Ingénierie/BIIIDD	Burkina Faso	4 <sup>ème</sup>	Tél : (+226) 25 37 74 76/71 33 34 44 E-mail : fasoingenierie@gmail.com

4. Sauf autorisation expressément stipulée dans le présent document, les consultants/cabinets de conseil présélectionnés ne peuvent s'associer à d'autres entités présélectionnées. Sous réserve des restrictions énoncées dans le présent document, les consultants/cabinets de conseil présélectionnés peuvent s'associer à d'autres entités, non présélectionnées, afin d'accroître leur capacité à mener la mission à bonne fin.
5. Les services, ainsi que le marché qui devrait être attribué, sont répartis en plusieurs phases, à savoir :
  - **Phase des études techniques avec une durée d'exécution maximale de 100 jours ;**
  - **Phase du suivi/contrôle avec une durée estimative d'exécution de 90 jours (ajustable en fonction de la durée des travaux).**
6. Le consultant ou le cabinet de conseil sera choisi selon la procédure d'évaluation fondée sur la **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA dans son édition Septembre 2021 qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Dans le cadre du processus de sélection, tel que décrit, il pourra être procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. L'appel à propositions est structuré comme suit.

#### **Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection**

Section I. Lettre d'invitation à soumissionner

Section II. Instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil

Section III. Données Particulières de l'Appel à Propositions

Section IV. Critères de qualification et d'évaluation

Section V. A Formulaires relatifs à la proposition technique

Section V. B Formulaires relatifs à la proposition financière

Section VI. Mandat

#### **Partie 2 - Conditions contractuelles et formulaires spécifiques aux marchés**

Section VII. Contrat et conditions contractuelles générales (CCG)

Section VIII. Conditions Contractuelles Spéciales (CCS). Annexes et formulaires spécifiques aux marchés

Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations



8. Une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités que prévoient les Données Particulières de l'Appel à Propositions figurant dans la Section III du présent document. "Aucune séance d'information ne sera organisée".
9. Les propositions doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les Données Particulières de l'Appel à Propositions – clauses 20.3, 20.5 et 20.7 des instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil, au plus tard le 23 AOÛT 2022 à 15 heures.
10. Il est rappelé aux consultants/cabinets de conseil que les distances et les formalités douanières peuvent allonger les délais d'envoi. Les propositions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au(x) consultant(s)/cabinet(s) de conseil.
11. Les propositions électroniques ne sont pas acceptées.
12. À réception de la présente lettre et au plus tard le 05 AOÛT 2022 à 15 heures veuillez nous indiquer par écrit, ou par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-après :
  - a) que vous avez reçu l'appel à propositions ; et
  - b) que vous soumettrez une proposition seul ou en association avec un autre consultant/cabinet de conseil.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaoundé, le 28 JUIL 2022

